



Décision du Président n°2024 CST 045

(Annule et remplace DP 2024 CST 004)

Thème : Culture

Objet : Demande de subvention au Conseil départemental des Hautes-Alpes - Aide au poste de bibliothécaire-coordonateur

Pôle : Cohésion Sociale et Territoriale

Contexte :

La signature le 3 septembre 2021 de la convention de partenariat entre l'État, Ministère de la Culture, le Département des Hautes-Alpes et la Communauté de communes du Briançonnais relative à la mise en œuvre pour la période 2020-2022 d'un Contrat Territoire-Lecture (CTL) a conduit à la création du réseau médiathèque/bibliothèques du Briançonnais.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Briançonnais sollicite l'attribution d'un concours financier du Département des Hautes-Alpes pour le subventionnement du poste de bibliothécaire-coordonateur du réseau intercommunal.

La participation attendue du Département s'élève à 2 500 € pour janvier et février 2024. Ce montant est calculé sur la base d'un taux de subvention global de 50 % du coût total de l'agent recruté.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** La décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de coordination, développement et animation du réseau de la lecture publique ;
- VU** La délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales, notamment « les demandes de subventions et conventions y afférant concernant les opérations de fonctionnement » ;
- VU** La délibération n°2020-145 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 approuvant la signature d'un Contrat Territoire-Lecture 2020-2022 ;
- VU** La délibération n°2021-10 du Conseil Communautaire du 16 février 2021 approuvant la convention de partenariat avec le Département des Hautes-Alpes concernant le financement du poste de coordonnateur du Contrat Territoire Lecture ;

VU

La convention de partenariat relative au subventionnement d'un poste de bibliothécaire-coordonnateur d'un réseau intercommunal signée le 1^{er} mars 2021, l'avenant n°1 à cette convention signé le 27 janvier 2023, l'avenant n°2 à cette convention signé le 6 décembre 2023 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter l'aide du Conseil départemental des Hautes-Alpes au titre de l'Aide au poste de bibliothécaire-coordonnateur pour le projet de mise en réseau des bibliothèques du Briançonnais, sous la forme d'une subvention selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 :

De signer tous les documents et pièces s'y afférents.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **21 FEV. 2024**

Le Président,

Arnaud MURGIA



21 FEV. 2024

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

21 FEV. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.